ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Billets de banque et pieces de monnaie

Question écrite n° 40381

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur le mecontentement que lui ont exprime plusieurs commercants de sa circonscription, concernant la facilite de falsification de la monnaie de la Banque de France. En effet, aux faux billets de 50 francs ont succede les fausses pieces de 10 francs. Sachant que ce sont les commercants qui doivent assumer les frais de cette mauvaise fabrication, dont ils ne sont aucunement responsables, il lui demande quelles mesures le Gouvernement a pris pour enrayer ces malversations et proteger les commercants et les particuliers.

Texte de la réponse

Environ 800 millions de pieces de 10 F circulent en France metropolitaine. Les fausses pieces ne concernent qu'une partie tres infime de ce volume en circulation (moins de 1 p. 100). Ces fausses pieces sont par ailleurs tres concentrees dans certaines regions et particulierement en Provence-Alpes-Cote d'Azur, c'est la raison pour laquelle le phenomene apparait plus important qu'il ne l'est en realite. Meme limitee dans son ampleur et circonscrite a une partie du territoire, la circulation de ces fausses pieces de 10 F est perturbante et preoccupante pour tous les agents economiques, notamment les commercants et les consommateurs. C'est pourquoi le ministre a demande a ses services de deployer tous les efforts possibles pour a la fois renseigner le public sur les differences entre les vraies et fausses pieces de 10 F et participer a la recherche des circuits de contrefacon. Un depliant destine a aider le public a identifier toute fausse monnaie a ete realise et est en cours de diffusion. L'administration des monnaies et medailles, direction du ministere de l'economie et des finances qui est dotee d'un service specialise charge de la repression contre la fabrication et le trafic de fausses monnaies, travaille en etroite collaboration avec la gendarmerie, la police et la justice. La cooperation internationale entre les pays membres de l'Union europeenne permet egalement de continuer a progresser dans le demantelement des officines de contrefacon de monnaies. Outre ces efforts qui exigent du temps pour se concretiser, le civisme de chacun de nos concitoyens est necessaire. Chacun est invite a ne pas faire circuler de fausse monnaie, a en refuser l'utilisation afin de dissuader les faussaires, et a remettre celle qu'il viendrait a detenir soit au commissariat, soit a la gendarmerie, soit a sa propre banque.

Données clés

Auteur : M. Birraux Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40381
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3336
Réponse publiée le : 22 juillet 1996, page 3995